

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

4 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

PRESENTS

VOTANTS

Pour	Contre	Abstention
25	0	0

N°

OBJET :

Contrats de reprise matières

L'an deux mille vingt et trois (2023), le quatre décembre (4) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 22 novembre 2023, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM, sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames Martine BOUTILLAT, Nathalie COUTIER, Anne-Laure WERBROUCK, et Messieurs Roland BOULARD, Philippe CAPLAT, Michel COURTEAUX, Christian COYON, Augustin DELAVENNE, Thierry DUPONT, Yves GERLOT, Fabrice HUBERT Pascal LEFORT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN, Patrick VIÉ,

Étaient présents les membres suppléants suivants :

Éric CHAVROU (Suppléant de Mr FORMET), Liliane MARTIN (Suppléante de Mr JESSON)

Étaient représentés :

Romain DESANLIS (Pouvoir à Mr NOBLET), Olivier SOUDANT, (Pouvoir à Mr VIÉ), Patrice VALENTIN (Pouvoir à Mr DUPONT), Jean-Marie VIEVILLE (Pouvoir à Mr LORIN),

Étaient excusés : Anne DESVERONNIERS, Valérie MORAND, Bruno ROULOT,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

Les contrats de reprise des matières triées, sorties du centre de tri arrivent à échéance au 31 décembre 2023. Le SYVALOM doit donc signer de nouveaux contrats pour la reprise de chacune des matières produites par le centre de tri :

- Aciers ;
- Aluminiums ;
- Petits aluminiums ;
- Plastiques rigides ;
- Films ;
- Cartons ;
- Cartonnettes ;
- Papiers cartons en mélange ;
- Briques alimentaires ;
- Verres.

Les collectivités ont la possibilité pour chacun de ces flux de choisir l'une des options suivantes :

- Filières ;
- Fédérations ;
- Individuelle ;
- Titulaire.

L'option Filières, choisie par le SYVALOM lors des contrats de reprises actuels, est proposée par l'éco-organisme. Elle garantit l'enlèvement des matières et un prix unique à toutes les collectivités.

L'option Fédérations est proposée par la FNADE, FEDEREC et SNEFID et par leurs adhérents labélisés. Elle aussi garantit l'enlèvement des matières. Le prix est fixé après négociation entre la collectivité et le repreneur.

L'option Individuelle présente des clauses commerciales propres à chaque contrat et un prix négocié librement entre la collectivité et le repreneur.

L'option Titulaire, réservée aux standards Développement rigide et souple, est une option proposée par CITEO qui fait appel à des acteurs de la gestion des déchets choisis après mise en concurrence. Tout comme l'option Filières, cette option propose un prix de reprise identique à toutes les collectivités ainsi qu'une garantie d'enlèvement.

Au regard de la qualité d'accompagnement du repreneur de plastiques, VALOR'PLAST, il est proposé de poursuivre la reprise avec ce repreneur.

Pour les autres matières, le SYVALOM a étudié les deux solutions : la reprise en option Filières et la reprise en option Fédérations. Le SYVALOM a souhaité lancer une consultation, en option Fédérations, en se regroupant avec les syndicats voisins, afin de massifier les matières à vendre et ainsi optimiser les prix de reprise.

Après étude comparative des deux offres en option Fédérations de SUEZ et VEOLIA ainsi que de l'option Filières, il s'avère que la proposition la plus avantageuse est celle de VEOLIA.

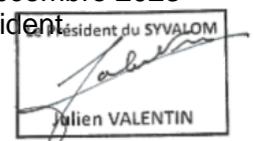
Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

Autorise, à l'unanimité, le Président à signer les contrats de reprise matières, et tous documents y afférents, avec :

- Aciers : VEOLIA en option « Reprise Fédérations » ;
- Aluminiums : VEOLIA en option « Reprise Fédérations » ;
- Petits aluminiums : VEOLIA en option « Reprise Fédérations » ;
- Cartons « 1,05 » : VEOLIA en option « Reprise Fédérations » ;
- Cartonnettes « 5,02 » : VEOLIA en option « Reprise Fédérations » ;
- Papiers cartons en mélange « 1,02 » : VEOLIA en option « Reprise Fédérations » ;
- ELA « 5,03 » : VEOLIA en option « Reprise Fédérations » ;
- Plastiques : VALORPLAST en option « Reprise Filières » ;
- Flux développement : CITEO en option « Reprise Titulaire » ;
- Verres : O.I Manufacturing en option « Reprise Filières ».

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 4 décembre 2023

Le Président



Julien VALENTIN